



Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 mars 2021

n° 042-21

Objet : RS - Mise à disposition d'un agent de Grand Chambéry auprès du SIVU enfance-jeunesse des Bauges
Abrogation de la décision n° 105-20 du 17 décembre 2020

- date de convocation le 19 mars 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Dominique Pommat à Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés : 16

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 25 mars 2021

délibération **n° 042-21**

objet **RS - Mise à disposition d'un agent de Grand Chambéry auprès du SIVU enfance-jeunesse des Bauges**
Abrogation de la décision n° 105-20 du 17 décembre 2020

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, rappelle que par décision n° 105-20 du Bureau du 17 décembre 2020, Grand Chambéry a approuvé le renouvellement de la mise à disposition d'un de ses agents auprès du SIVU enfance jeunesse des Bauges à hauteur de 12 %, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021 afin d'assurer la gestion des équipements sportifs (gymnase et terrain de football).

Or, dans le cadre de la réorganisation de la gestion administrative du SIVU à compter du 1^{er} avril 2021, cette mise à disposition prendra fin à cette date.

Il est donc proposé de renouveler cette mise à disposition à hauteur de 12 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de service et de personnel,

Vu la décision n° 105-20 du Bureau du 17 décembre 2020 relative à la mise à disposition d'un agent de Grand Chambéry auprès du SIVU enfance-jeunesse des Bauges du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la décision n° 105-20 du Bureau du 17 décembre 2020,

Article 2 : **approuve** la mise à disposition à hauteur de 12 % d'un agent de Grand Chambéry auprès du SIVU enfance-jeunesse des Bauges du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2021,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir, annexée à la présente décision,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 042-21

Objet de l'acte : RS - Mise à disposition d'un agent de Grand Chambéry auprès du SIVU enfance-jeunesse des Bauges

Abrogation de la décision n° 105-20 du 17 décembre 2020

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 3 - Mise à disposition des services dans le cadre de prestations (articles L. 5211-4-1-II et L.5721-9 du CGCT)

Date de l'acte : 25 mars 2021

Annexe(s) :
Projet de convention de mise à disposition_SIVU enfance jeunesse des Bauges

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210325-lmc1H25086H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25086H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2021

Période d'affichage : du au